



Rennes, le 9 mars 2025

## DESTINATAIRES

Comités Régionaux Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire

Ref : CR53 C MR8

**Objet** : Regroupement TEAMGYM – 29 et 30 mars 2025 - FOUGERES

Dossier suivi par Jessica CAMELIN et Emilie BLIN – teamgymbretagne@gmail.com – 06.64.12.05.07 – 06.32.67.39.45

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que la compétition regroupement TeamGym des catégories Fédéral, Performance et Elite se déroulera :

**Les samedi et dimanche 29 et 30 mars 2025 à  
la salle de gymnastique de l'Acropole  
2 Rue Porte Saint Léonard – 35300 Fougères**

**Règlement des engagements** : montant de l'engagement : se référer à Engagym. Le bordereau automatiquement édité fait office de facture et correspond au montant des droits d'engagements dus arrêtés au 19 mars 2025.

Attention le montant exact du sera effectif au 19 mars 2025 (tout bordereau téléchargé avant cette date ne tiendra pas compte des éventuels forfaits).

Les règlements sont à effectuer de préférence par VIREMENT BANCAIRE sur le compte

BIC : CMBRFR2BXXX IBAN : FR76 1558 9351 7404 0412 9084 089

Contact règlement : [compta@ffgymbretagne.com](mailto:compta@ffgymbretagne.com)

En cas de règlement par chèque, l'adresser à : Comité De Bretagne de Gymnastique – 4 allée Marie Berhaut – 35000 Rennes

Pour tout paiement, indiquer la référence notifiée sur les bordereaux issus d'Engagym.

Ces bordereaux, correspondants aux montants des droits d'engagements dus, sont téléchargeables et font office de facture.

Les droits d'engagements devront être réglés impérativement avant la compétition pour permettre aux gymnastes de participer.

**Forfaits** : il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface Engagym

- forfait déclaré pour la date de forclusion (19 mars 2025) : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion (après le 19 mars 2025) : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

### **Musiques :**

Vous devez vérifier le bon téléchargement de vos musiques sur DJGYM, au plus tard le 24 mars 2025 au soir. Vous munir d'une clef USB en secours. Les musiques doivent être au format MP3. Les musiques au tumbling et au mini-trampoline sont autorisées, sans garantir qu'elles soient utilisées lors de la compétition en fonction de l'organigramme.

### **Vérification des licences :**

La réglementation impose un contrôle systématique des licences (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez ainsi les présenter le jour de la compétition en format papier ou format électronique.

### **Fiches de difficultés :**

Les fiches de difficultés sont à envoyer au plus tard **le 20 mars 2025** au soir. Après cette date, aucune feuille ne sera acceptée. Nous vous rappelons que la réglementation technique impose une pénalité de - 1 pt/agrès en cas d'absence de difficulté. Prenez vos dispositions dès à présent !

#### FORMALISME D'ENVOI DES FEUILLES DE DIFFICULTES :

Date limite d'envoi : **20 mars 2025**

Modalité d'envoi : par mail à l'adresse [teamgymbretagne@gmail.com](mailto:teamgymbretagne@gmail.com)

Conditions à respecter : le fichier doit être envoyé au format **PDF**

Nom du fichier : Le fichier à envoyer devra être nommé de la manière suivante : CATEGORIE\_NOMCLUB - Exemple : FEDB-Adulte\_ASTAMARIS

Si le formalisme n'est pas respecté, les feuilles de difficultés ne seront pas acceptées. Un mail retour vous sera envoyé, vous invitant à consulter le présent courrier pour adapter votre feuille de difficultés. Merci de bien vouloir respecter les consignes pour faciliter le travail des juges bénévoles.

*Pour information, la dernière version des feuilles de difficultés est disponible sur le site de la FFGYM, Rubrique Mon Compte/Compétition/Base Documentaire/Teamgym. La version à jour est celle du janvier 2025.*

En cas de difficulté pour l'activation des macros (message indiquant que les macros sont bloquées pour des raisons d'authenticité de la source), suivre la procédure ci-dessous :

Ouvrir l'Explorateur de fichiers Windows, puis accédez au dossier dans lequel vous avez enregistré le document

Faire un clic droit sur le fichier, puis sélectionnez Propriétés dans le menu contextuel

En bas de l'onglet Général, cochez la case « Débloquer » et sélectionner OK.

### ***Jury TEAMGYM : Prévisionnel est disponible en pièce jointe***

Chaque club doit fournir un juge par équipe engagée sur une même rotation, en compétition sous peine de se voir infliger une amende (cf règlementation Brochure Nationale)

Si vous ne disposez pas d'un juge formé cette saison ou recyclé sur la saison 2024-2025, nous vous engageons à prendre contact avec les clubs des régions pour vous échanger vos juges.

### ***Déroulement de la compétition :***

La compétition se déroulera en respectant l'ordre européen des agrès : sol / mini-trampoline / tumbling. Un jury sera présent pour chaque agrès sur l'ensemble de la compétition et les équipes seront appelées à l'aide du micro.

### ***Rappel règlement technique :***

#### **1- Certificats médicaux :**

Le règlement technique précise pour cette année que les gymnastes de la filière performance et élite (i.e. équipe Nat A&B&C - EUROPE) doivent obligatoirement fournir un certificat médical renouvelé en début de saison pour la pratique en compétition (page 21 de la règlementation technique).

#### **2- Les engagements :**

Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum (sauf pour les équipes Fédérale C mini 3 max 5). Les clubs ne souhaitant pas participer à la finale nationale devront le déclarer au plus tard à la fin de la compétition regroupement. Au-delà de cette date, c'est la règlementation générale de gestion des forfaits qui s'applique (page 21 et 25 de la brochure technique).

Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison. Sous réserve du respect de cette règle et du nombre min et max de gymnastes, les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction jusqu'à 7 jours avant chaque compétition. Ces modifications sont à réaliser dans Engagym.

A moins de 7 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptables. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni et envoyé avant le début de la compétition à l'adresse : [teamgymbretagne@gmail.com](mailto:teamgymbretagne@gmail.com)

### 3- Le port de bijoux

Pour rappel, le port de bijoux est strictement interdit en Teamgym (collier, bracelet, boucle d'oreille, même de type clous). Les gymnastes qui conserveraient un bijou (même si celui-ci est masqué par un bandage) se verront appliquer la pénalité correspondante. Pour les entraîneurs, pas d'accréditations autour du cou et pas de bijoux visibles également.

Une demande de dérogation pour le port d'une alliance peut être réalisée auprès du responsables des juges à l'adresse [teamgymbretagne@gmail.com](mailto:teamgymbretagne@gmail.com). En l'absence de demande au moins 3 jours avant le début de la compétition, les pénalités seront appliquées, même pour les adultes.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site pour vous tenir au courant des éventuelles mises à jour concernant les réajustements possibles des horaires de rotations dus aux forfaits.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations cordiales.

---

Franck DUFOUR

Vice-président du Comité de Bretagne de  
Gymnastique  
Chargé des pratiques compétitives